

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
 Afférents En
 au CA exercice
 93 93

PRESENTS 67
 POUVOIRS Suppléants 2
 POUVOIRS Titulaires 9
 ABSENTS 15

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026Date de la Convocation

30 JUIN 2026

Date d'Affichage

30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Nathalie ETIENNE, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à Stéphanie NADAÏ-PUECH, Jean-Luc BASTIE à Ludivine PAYA, Claire BATAILLER à Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Julien BACOU à Boris CORTIJOS, Daniel BREIL à Michel CARIVEN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOET, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Fabienne MOLINIER à Daniel RIBES

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Jérémy BOMPART, Thomas DOMENECH, François FABRE, Bernard FERRET, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christian LONQUEU, Anne MILLET, Régine MOULIADE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Pascale PUIBASSET

N°193_2026

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 23- Désignation des représentants du collège public au Comité de programmation LEADER - Programme LEADER 2023/2027

Exposé des motifs

Le conseil de la Communauté d'agglomération a désigné par délibération du 11 décembre 2023 des représentants au comité de programmation Leader, organe décisionnel du Groupe d'Action Locale constitué entre le PETR de Cocagne et la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

La gouvernance du Groupe d'Action Local (GAL) est organisée conformément au règlement R (UE) 2021/1060, article 31-2.b, ce qui signifie que le comité de programmation se compose strictement de 50 % de membres publics et de 50 % de membres privés. Ainsi, pour le GAL Pays de Cocagne Gaillac-Graulhet, le comité de programmation se compose de 36 membres titulaires et suppléants selon la répartition suivante :

- Pour le PETR du Pays de Cocagne :
 - . 10 titulaires et autant de suppléants pour le collège public
 - . 10 titulaires et autant de suppléants pour le collège privé
- Pour la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
 - . 8 titulaires et autant de suppléants pour le collège public
 - . 8 titulaires et autant de suppléants pour le collège privé

Suite aux dernières élections municipales, il convient de recomposer cette instance et de désigner de nouveaux représentants au comité de programmation pour le collège public.

En parallèle, une proposition de liste du collège privé du territoire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet sera établie tenant compte des demandes de démissions de certains membres et d'une représentation équilibrée des principales thématiques en lien avec la stratégie développée.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Règlement R (UE) 2021/1060, article 31-2.b,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération n°248_2022 du 21 novembre 2022 relative au dépôt de la candidature commune au programme LEADER 2023-2027 avec le PETR Pays de Cocagne,

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération n°276_2023 du 11 décembre 2023 portant désignation des représentants du collège public au Comité de programmation LEADER,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- **décide** d'arrêter la liste des représentants du collège public de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au Comité de programmation LEADER pour la période 2023-2027 comme suit. Elle sera présentée au PETR du Pays de Cocagne, qui délibérera sur la composition finale du comité de programmation LEADER.

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant
GOURMANEL Christophe	Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Titulaire
YECHE Francis	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Titulaire
BEILLEVAIRE Eric	Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Titulaire
FENESTRE Fabien	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Titulaire
GERAUD Nicolas	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Titulaire
GAUSSERAND Patrice	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Titulaire
FERRET Bernard	Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Titulaire
ROBERT-COLS Pascal	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Titulaire
HERIN Christophe	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Suppléant
BRAYLE Sébastien	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Suppléant
LHERM Maryline	Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Suppléante
ANGOSTO Richard	Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Suppléant
VERDEIL Benjamin	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Suppléant
THOUY Clément	Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Suppléant
JONGBLOËT François	Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Suppléant
MOULIADE Régine	Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Suppléante

Vote Pour : 76

Vote Contre : 1 (Mickaël VEIGA DIAS COELHO)

Abstention : 1 (Claire BATAILLER ayant donné pouvoir à Mickaël VEIGA DIAS COELHO)

Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 21 JUL. 2026

- publication - mise en ligne

Le 21 JUL. 2026

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



La Secrétaire de séance,
Pascale PUIBASSET

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026



ID : 081-200066124-20260706-193_2026-DE